

Image not found or type unknown



Révocation d'une pension de retraite

Par **NOAILLES**, le **07/12/2008** à **17:05**

Bonjour, rnje suis rentraitée, je touche 600 euros de pension par trimestre. Avec mon mari nous nous sommes pas imposables. A mon décès, ce dernier aura 50% de ma pension, c'est à dire 100 euros par mois. Avec cette petite somme, il dépasse le plafond de 500 euros (par an) et devient imposable. Il ne pourra pas payer tous les impots sui vont s'en suivre. Je voudrais savoir si je peux révoquer cette pension et quelle démarche suivre.rnEn vous remerciant d'avance.